

Politique d'utilisation acceptable :

Le district reconnaît que l'accès à la technologie à l'école donne aux élèves de plus grandes possibilités d'apprendre, de s'engager, de communiquer et de développer des compétences qui les prépareront au travail, à la vie et à la citoyenneté. Nous nous engageons à aider les élèves à développer leurs compétences en matière de technologie et de communication. À cette fin, nous donnons accès aux technologies aux élèves et au personnel à des fins éducatives. La présente politique d'utilisation acceptable (AUP) décrit les dispositions et les attentes des élèves, des enseignants et des parents en matière d'utilisation des technologies de l'école ou d'appareils personnels sur le site du district.

Rôles et responsabilités du personnel :

Le district estime que l'utilisation de la technologie exige de tous les utilisateurs qu'ils soient des citoyens numériques sûrs et responsables. À ce titre, le district utilisera les stratégies suivantes pour aider à assurer la sécurité des utilisateurs.

- L'instruction sur la citoyenneté numérique pour les élèves sera complétée chaque année.
- Les enseignants et le personnel surveilleront activement l'utilisation autorisée de la technologie par les élèves au sein de la classe.
- L'accès à Internet sera limité conformément aux réglementations fédérales et de l'État et aux politiques du district. L'activité sur le web peut être surveillée et enregistrée à tout moment.
- L'administration du réseau et de l'école peut examiner les fichiers et les communications pour s'assurer de leur utilisation appropriée.

Rôles et responsabilités des parents/tuteurs :

Le district attend des parents/tuteurs qu'ils s'associent à nous pour apprendre aux élèves à utiliser les technologies disponibles de manière sûre et appropriée. Bien que les appareils du FCPS soient surveillés et que tous les efforts soient faits pour empêcher une utilisation inappropriée, il est impossible de bloquer tous les contenus inappropriés. Les parents sont tenus de surveiller ce à quoi les élèves accèdent par le biais d'une connexion sans fil ou cellulaire ne relevant pas du district, étant donné que ces connexions ne sont pas gérées par le district. Les parents sont responsables de la surveillance de l'activité des élèves sur les appareils FCPS lorsqu'ils sont utilisés en dehors des cours. Le district n'est pas responsable des dommages ou pertes résultant de l'utilisation d'appareils personnels dans le cadre scolaire.

Rôles et responsabilités des élèves :

L'accès à la technologie et au réseau est uniquement destiné à soutenir les objectifs éducatifs et l'enseignement. Les élèves sont censés utiliser les ressources de manière responsable et seront tenus pour responsables de leur comportement et de leurs communications. Toutes les communications, données et fichiers stockés ou transmis via le réseau du district sont considérés comme la propriété des écoles publiques du comté de Fayette et peuvent être examinés et/ou supprimés. Dans les limites du raisonnable et des directives légales, la liberté d'expression et l'accès à l'information doivent être respectés.

Les exemples d'utilisation acceptable comprennent (mais ne sont pas limités à) :

- Suivre les attentes de l'école et du district en matière de comportement pour être un citoyen numérique respectueux et responsable.
- Utiliser les ressources en ligne/réseau (y compris le courrier électronique) selon les instructions et à des fins éducatives.
- Stocker et partager uniquement du matériel approprié.
- Utiliser la technologie de l'école et/ou la technologie personnelle uniquement aux moments approuvés et à des fins appropriées.

Les exemples d'utilisation inacceptable comprennent (mais ne sont pas limités à):

- Créer, envoyer et/ou recevoir volontairement tout contenu inapproprié, offensant, harcelant ou profane par nature, ou qui encourage la violence ou les activités illégales.
- Gaspiller volontairement des ressources limitées ou les utiliser à des fins non académiques - (stockage de fichiers, impression, bande passante).
- Contourner intentionnellement le filtrage du réseau pour accéder à des contenus non approuvés.
- Utiliser ou partager le nom d'utilisateur ou le mot de passe d'une autre personne, ou partager votre nom d'utilisateur et votre mot de passe avec d'autres personnes.
- Compromettre le réseau et ses paramètres de quelque manière que ce soit - (piratage, spamming, contournement de la sécurité, connexion d'appareils non approuvés, etc.)
- Utiliser le réseau de l'école à des fins de gain personnel, de divertissement, de promotion politique ou d'activités sans rapport avec l'école.
- Violer les lois sur le droit d'auteur ou commettre un plagiat, avec ou sans l'utilisation de l'intelligence artificielle, y compris, mais sans s'y limiter, la copie d'images de logiciels, de musique ou d'autres fichiers protégés par le droit d'auteur.
- Endommager ou voler intentionnellement les biens du district ou les biens personnels liés à la technologie.
- Se livrer à la cyberintimidation, au harcèlement ou à une conduite irrespectueuse à l'égard d'autrui.

Violations de la politique d'utilisation acceptable :

Les élèves qui enfreignent l'AUP sont soumis aux mêmes mesures disciplinaires que celles prescrites par le code de conduite des élèves pour des comportements hors ligne similaires et sont laissées à la discrétion de l'administration de l'école.

Autorisation pour les élèves de créer des comptes en ligne :

Dans le cadre de l'enseignement, les élèves peuvent utiliser divers sites web à des fins éducatives, en plus des ressources fournies par l'école, pour créer des projets numériques. De nombreux sites éducatifs requièrent des comptes d'élèves. Le district ou les enseignants peuvent parfois créer des comptes pour les élèves, mais ce n'est pas toujours le cas. La loi sur la protection de la vie privée des enfants en ligne (COPPA) exige que tout enfant de moins de 13 ans obtienne le consentement de ses parents avant de créer un compte sur certains sites. En signant ce document, vous indiquez que vous autorisez votre enfant à créer un compte sur des sites désignés par les enseignants et utilisés à des fins éducatives. Les sites que les enseignants utilisent avec les élèves doivent être approuvés par le district et doivent respecter les articles 61.931, 61.932 et 61.933 du KRS.

Consentement à l'utilisation :

En signant ce formulaire, vous acceptez par la présente que les droits de votre enfant à utiliser les ressources électroniques et physiques fournies par le district et/ou le département de l'éducation du Kentucky (KDE) soient soumis aux termes et conditions énoncés dans la politique/procédure du district. Les données stockées dans le cadre de ces services sont gérées par le district conformément au règlement 08.2323 et aux procédures correspondantes. Vous comprenez également que l'adresse électronique fournie à votre enfant peut également être utilisée pour accéder à d'autres services électroniques ou technologies sponsorisés ou non par le district, qui offrent des fonctionnalités telles que le stockage en ligne, les communications et collaborations en ligne, et la messagerie instantanée. L'utilisation de ces services est soumise à des conditions d'utilisation standard pour les consommateurs ou à un modèle de consentement standard. Les données stockées dans ces systèmes, le cas échéant, peuvent être gérées conformément à l'accord entre KDE et les fournisseurs de services désignés ou entre l'utilisateur final et le fournisseur de services. Avant de pouvoir utiliser les services en ligne, votre enfant doit accepter l'accord de service et, dans certains cas, obtenir votre consentement.

En tant qu'élève des écoles publiques du comté de Fayette, je comprends et j'accepte de suivre les règles énoncées dans la politique d'utilisation acceptable ci-dessus.

Signature de l'élève

Nom de l'élève imprimé Date

École : _____

Grade: _____

En tant que parent/tuteur de l'élève susmentionné, je comprends et j'accepte la politique d'utilisation acceptable telle qu'elle est énoncée ci-dessus et mentionnée dans la politique 08.2323 du conseil scolaire et les procédures qui l'accompagnent (disponibles sur www.fcps.net). Je comprends que ce consentement restera en vigueur jusqu'à ce que l'élève ne soit plus inscrit dans une école du FCPS, à moins que je ne l'annule par écrit.

Signature du parent

Nom du parent imprimé Date

NOTE : LA LOI FÉDÉRALE EXIGE QUE LE DISTRICT SURVEILLE LES ACTIVITÉS EN LIGNE DES MINEURS.